



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 13ème législature

### céréales

Question écrite n° 103350

#### Texte de la question

M. Francis Saint-Léger attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire sur les revenus agricoles dans notre pays. Il désire connaître l'évolution de ces revenus s'agissant des céréaliers au cours des cinq dernières années.

#### Texte de la réponse

Les chiffres rendus publics par la commission des comptes de l'agriculture de la Nation le 16 décembre 2010 montrent que, depuis cinq ans, le revenu des exploitations agricoles est marqué par des évolutions annuelles de grande ampleur et par d'importantes disparités. Les exploitations céréalières ont été particulièrement concernées par ces fortes fluctuations depuis 2006. Après une période de baisse tendancielle du revenu depuis la fin des années quatre-vingt dix, les exploitations spécialisées en céréales, oléagineux et protéagineux (COP) ont connu, en 2007, un redressement très significatif avec la hausse des cours mondiaux et un quasi doublement du Résultat courant avant impôts (RCAI). Un retournement de la conjoncture est intervenu en 2008-2009, avec une forte baisse du RCAI qui est redescendu à un niveau historiquement le plus bas depuis 1990. L'année 2010 a été marquée par la flambée des cours des matières premières, ainsi qu'une forte hausse du revenu des exploitations céréalières, ce revenu restant toutefois inférieur à son niveau de 2007. Ces fortes variations peuvent perturber la lisibilité des résultats économiques et la stratégie des exploitations. C'est pourquoi, le Gouvernement a pris des initiatives tant au niveau national (au travers de la loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche) qu'aux plans communautaire et international (dans la perspective de la réforme de la Politique agricole commune (PAC) et du G20) en faveur d'une meilleure régulation des marchés et d'une stabilisation des prix des produits agricoles, notamment des céréales.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Francis Saint-Léger](#)

**Circonscription :** Lozère (1<sup>re</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 103350

**Rubrique :** Agriculture

**Ministère interrogé :** Agriculture, alimentation, pêche, ruralité et aménagement du territoire

**Ministère attributaire :** Agriculture, alimentation, pêche, ruralité et aménagement du territoire

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 29 mars 2011, page 2967

**Réponse publiée le :** 17 mai 2011, page 5038